



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 31 MAI 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Roland PY - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 17 mai 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Il est proposé de décaler au 6 juillet 2021 le Bureau Syndical programmé initialement le 5 juillet 2021.

2) Comité Syndical

Comité Syndical du lundi 14 juin 2021 - Ordre du jour et note explicative de synthèse (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs au Comité du 14 juin 2021.

Procédures juridiques

Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée relative à la réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM468B - Convention n° 2021-03-11)

Déborah TANGUY rappelle que ce dossier a déjà été présenté lors du Comité Syndical du 22 mars 2021 et a par ailleurs obtenu l'adhésion du Maire de DOMONT.

Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée relative à la réhabilitation d'un collecteur d'assainissement Rue du Lavoir Philibert sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM 506 - Convention n° 2021-03-10)

Déborah TANGUY indique que le Comité Syndical a également donné délégation au Président, le 22 mars dernier, afin de pouvoir signer cette convention.

Attribution de marchés publics :

Marché public de fourniture de mobilier pour le bâtiment administratif du SIAH (Marché n° 10-21-33)

Éric CHANAL précise qu'une attention particulière a été portée quant à la mise à disposition aux agents du SIAH de bureaux « assis-debout » de qualité et présentant notamment une robustesse des moteurs. Dans le cadre de la négociation qui était prévue au règlement de consultation, seul le prestataire AMBIANCE BUREAU a consenti un geste commercial. Les offres étaient très sensiblement équivalentes en ce qui concerne les moyens humains, les modalités de livraison et de montage du matériel. Les délais de livraison sont estimés à environ 6 semaines.

Éric CHANAL propose aux membres du Bureau de retenir le prestataire AMBIANCE BUREAU qui est le moins disant et le mieux disant.

Éric CHANAL considère qu'en ce qui concerne le futur bâtiment administratif, des réserves doivent être levées sur les conditions d'exécution de certaines reprises de béton. Le parti pris architectural qui relève de la responsabilité de l'architecte, doit être bien distingué de la mise en œuvre des matériaux. En effet, quelques interrogations se posent sur la qualité des matériaux utilisés. À cet effet une réunion avec le groupement est programmée mercredi 2 juin 2021 afin de s'assurer que la qualité des matériaux répond aux exigences de l'architecte. Les compléments d'informations fournis dans ce cadre seront portés à la connaissance des membres du Bureau.

Maurice MAQUIN demande si une étude sur la qualité des colles utilisées au niveau du mobilier a été effectuée, dans un souci de préservation de la qualité de l'air dans les bureaux.

Éric CHANAL répond que les produits proposés par les entreprises sont issus de catalogues analogues. Par ailleurs les réglementations en vigueur, et notamment vis-à-vis des problématiques incendie, mettent toutes l'accent sur les enjeux environnementaux.

Suite à une remarque de Claude TIBI qui note une disparité importante dans les montants des offres des différents prestataires, Éric CHANAL répond que le montant du marché est très structurant dans le choix du prestataire compte tenu des critères retenus sur cette consultation. Christiane AKNOUCHE propose d'évoquer le sujet lors du prochain CHSCT.

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise AMBIANCE BUREAU pour un montant de 110 758,19 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Définition de critères de marchés publics :

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau (Marché n° 06-21-28)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé « SPS » (Marché n° 11-21-51)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de travaux d'installations des dispositifs d'auscultation des cinq barrages classe C du SIAH (Marché n° 11-21-52)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché de prestations intellectuelles relatives à une Étude De Danger (EDD) des aménagements hydrauliques du SIAH (Marché n° 11-21-53)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Éric CHANAL précise que l'Étude De Danger des aménagements hydrauliques permet de mesurer les performances des ouvrages et d'établir une modélisation en matière de rupture de digues, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

Marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Déborah TANGUY indique que ce dossier est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical, compte tenu du montant du marché qui s'élève à plus d'un million d'euros.

Éric CHANAL indique qu'en marge de la récente visite du Vignois à l'attention de la 4^{ème} Commission du Conseil Départemental du VAL D'OISE, une discussion avec Monsieur DESSE s'est engagée sur l'opportunité de classer le site en Espace Naturel Sensible. Le Conseil Départemental du VAL D'OISE peut être un partenaire financier, selon le Directeur de l'environnement de la collectivité.

Éric CHANAL précise que la demande de classement d'un site en ENS est une démarche communale, et considère qu'il ne semble pas exister de contrainte particulière pour l'obtention de ce label.

Éric CHANAL propose la programmation d'une réunion qui portera sur le montage du dossier en vue d'un classement du site en ENS, mais également sur le volet subvention.

Marché public d'étude de maîtrise d'œuvre externe relative à la renaturation du Croult traversant la commune de GONESSE (Opération n° 518)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Déborah TANGUY indique que le Maire de GONESSE a demandé au SIAH d'élargir le périmètre concerné par cette étude afin de couvrir le territoire du bassin des trois Fontaines jusqu'au Vignois.

La question du centre équestre de GONESSE se pose compte tenu de sa proximité avec le cours d'eau.

Demandes de subvention :

Marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Marché public d'étude de maîtrise d'œuvre externe relative à la renaturation du Croult traversant la commune de GONESSE (Opération n° 518)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (Marché n° 12-20-67)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Enlèvement des déchets sur le bassin de retenue du Val Leroy - Point sur le dossier

Éric CHANAL indique que la remise des plis pour le marché d'enlèvement des déchets est fixée au 7 juin. Les équipes du SIAH souhaitent lancer les prestations dès l'attribution du marché, des spots de Renouée du Japon ayant été localisés sur le site.

En ce qui concerne l'exonération de la TGAP, Éric CHANAL précise qu'un procès-verbal de constat d'infraction doit être établi. Les modalités procédurales doivent être clairement identifiées avec la Direction Départementale des Territoires.

Éric CHANAL rendra compte à Didier GUEVEL de ses échanges avec son interlocuteur de la DDT.

Éric CHANAL informe également les membres du Bureau de la rédaction de projets de conventions de financement du reste à charge avec les communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE. L'hypothèse d'une répartition au prorata du volume réel a été retenue. Ces conventions ne portent que sur les dépenses de fonctionnement liées à l'enlèvement des déchets sur le site.

En effet, l'acquisition des barrières anti-intrusion soulève la question de la propriété de ces investissements, des modalités de récupération du FCTVA, et de la répartition du reste à charge entre les communes. Il peut être envisagé une répartition à parts égales ou au prorata de la population de chaque commune.

Par ailleurs Éric CHANAL propose que l'acquisition des barrières soit financée à 80% par les subventions accordées au SIAH, dans un but d'intérêt général.

Didier GUEVEL fait part de son expérience et indique que le coût d'acquisition et d'installation de quatre barrières anti-intrusion coulissantes et à télécommande s'élève environ à 25 000 euros par équipement.

Suite à des échanges entre les membres du Bureau concernant la localisation des barrières anti-intrusion et la consultation préalable des différents acteurs, dont les agriculteurs, Éric CHANAL rappelle qu'une première réunion avec les agriculteurs s'est tenue au mois de mars, une seconde réunion devra être programmée afin d'étudier les emplacements possibles, à partir de l'analyse des plans.

Éric CHANAL ajoute qu'il conviendra de régler rapidement l'appartenance de ces dispositifs et les modalités de financement du reste à charge, le SIAH étant prêt pour le lancement de l'opération d'enlèvement des déchets.

Le Bureau acte la nécessité de résoudre également rapidement le problème de la gestion et de l'entretien de ces barrières anti-intrusion.

Retour sur la réunion du 26 mai 2021 concernant l'opération n° 513 portant sur la réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE

Déborah TANGUY indique que Jean-Robert POLLET et Jean-Pierre LECHAPTOIS ont participé à cette rencontre qui a permis d'acter avec le Maire le scénario retenu dans le cadre de

la réouverture du Petit Rosne sur le territoire d'EZANVILLE. Les travaux débuteront fin octobre-début novembre 2021 pour une durée de 6 mois.

Éric CHANAL considère que ce type de projet doit s'accompagner d'une campagne de communication à portée pédagogique auprès de la population, ainsi que de la désignation de personnes ressources au sein de la commune.

Éric CHANAL propose la mise à disposition de supports écrits si besoin.

ASSAINISSEMENT

Pompage et nettoyage des parkings souterrains le 18 mai 2021 - EV4 SARCELLES

Déborah TANGUY évoque la sollicitation pressante de la présidente de la copropriété EV4 à SARCELLES, auprès des équipes du SIAH, dans le cadre de l'inondation du parking souterrain de la copropriété faisant suite à un problème d'engorgement sur le réseau public.

Éric CHANAL précise que le SIAH a vocation à intervenir sur le domaine public uniquement. En cas de problème en domaine privé, les usagers doivent entreprendre les démarches auprès d'une entreprise de curage et en informer leur assurance dans le cadre d'une procédure d'indemnisation.

Éric CHANAL indique que la commune de SARCELLES, préalablement au transfert de la compétence assainissement, semblait intervenir systématiquement, indépendamment de la particularité du contexte. Ce sujet est récurrent, notamment à SARCELLES.

Éric CHANAL souhaite ainsi connaître la position du Bureau.

Le Bureau confirme que le SIAH n'a pas vocation à intervenir en domaine privé.

Visite d'inspection de la DRIEE sur le chantier d'extension de la station de dépollution le mardi 02 juin

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau de la tenue d'une visite d'inspection de la DRIEE le 1^{er} juin, sur l'ensemble de la journée, en la présence de Roland PY.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue Nieuport sur le territoire de la commune de SARCELLES

Déborah TANGUY annonce que la commune de Sarcelles a mandaté l'entreprise FAYOLLE afin d'effectuer la réfection de la chaussée, dont les travaux ont déjà été engagés, sans information préalable auprès des équipes du Syndicat qui a, de son côté, programmé des travaux au cours du deuxième semestre 2021. Le fonctionnaire en charge de ce dossier à la mairie de SARCELLES considère que le SIAH aurait déjà dû réaliser ces travaux.

Le Syndicat a ainsi fait stopper le chantier afin de présenter le contexte en Bureau et acter une décision.

Éric CHANAL précise que les services du Syndicat et de la ville de Sarcelles se rencontrent périodiquement. Par ailleurs, des réunions de projet sont régulièrement organisées avec les autres communes.

Éric CHANAL considère que malgré ce manque de consultation de la part des services de SARCELLES, et compte tenu de la mauvaise qualité des réseaux, le Syndicat va certainement devoir intervenir. Par ailleurs, se pose le problème de la responsabilité juridique du SIAH en cas d'affaissement de la chaussée qui est actuellement ouverte suite au démarrage des travaux.

Benoit JIMENEZ recueille l'avis de chaque membre du Bureau.

Les membres du Bureau désapprouvent, à l'unanimité, ces pratiques mais, dans l'intérêt des usagers et par mesure de sécurité, préconisent, à la majorité et à titre exceptionnel, une intervention du SIAH. Par ailleurs, Un courrier sera rédigé à l'attention des Maires afin de dénoncer ces pratiques et rappeler l'importance du respect des délais fixés dans le cadre de la conduite de travaux, ainsi que les règles qui doivent être partagées par l'ensemble des communes.

FINANCES

Renouvellement des réseaux de collecte

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que la réunion de lancement de l'étude financière portant sur le renouvellement des réseaux avec le bureau d'études a permis de retracer les enjeux en eaux usées et en eaux pluviales. Un point d'étape est programmé le 15 juin prochain.

Claude TIBI ajoute que le Syndicat a demandé au bureau d'études, de retenir comme variable d'ajustement dans les différentes hypothèses de simulation, le montant facturé aux usagers, et non le taux de renouvellement des réseaux.

Les membres du Bureau valident cette méthodologie.

COMMUNICATION

Validation du rapport d'activité 2020

Éric CHANAL interroge les membres du Bureau, sur la possibilité de valider exceptionnellement le rapport d'activité 2020 en Bureau, compte tenu des délais impartis.

Le Bureau valide cette procédure.

Visite de l'atelier d'Olivier JUTEAU programmée le 18 juin 2021

Éric CHANAL rappelle la tenue de cette visite.

Fin de la réunion de bureau à 11h15

Prochaine réunion de bureau lundi 28 juin 2021 à 9h00